

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU 05 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 05 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt huit septembre, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc SCHALLER, maire.

**Étaient présents :** M. Luc SCHALLER – M. Jérémy ELLEVIN – M. Romain CAMUSET – M. Damien HURE - M. David GRILLOT-Mme Isabelle BOUVILLAIN, MME Carole BREDECHE

**Absent (es) excusé (es) :** M. Frédéric GUEGUEN, , Mme Florence BRAUX pouvoir à M.Marc SCHALLER

Mme Hélène GICLAT, secrétaire de mairie assistait à la séance.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUVILLAIN

### 1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 29/06/2021

Le compte rendu du 29 juin 2021 est adopté à l'unanimité

### 2ème point de l'ordre du jour : Bail les renardières

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le bail de M. Laurent SCHALLER, pour la parcelle ZO8, Les Renardières. Celle-ci est exploitée par M. Timothée SCHALLER. Le loyer annuel est de 3 quintaux l'hectare de blé fermier et la surface de la parcelle est de 64a85ca.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité la location de cette parcelle à M.SCHALLER Timothée et autorise le maire à modifier le bail « Les renardières » selon les conditions précédemment données.**

### 3ème point de l'ordre du jour Taxe d'aménagement

Après avoir expliqué le calcul et les modalités de la Taxe d'aménagement, Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est judicieux de l'instaurer sur notre commune.

- **Le conseil municipal émet à l'unanimité, un avis défavorable à la mise en place de la taxe d'aménagement sur Préhy.**

### 4ème point de l'ordre du jour : SDEY : délibération raccordement rue des arpillers

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu une convention financière du SDEY concernant un raccordement électrique rue des Arpillers. Cette convention, permet, de lancer une étude pour le chiffrage du raccordement et d'établir une convention travaux. Si la commune engage les travaux, le coût de la première convention sera inclus dans la convention travaux.

Dans le cas où la commune décide de ne pas faire les travaux, la convention reste dûe soit 1067.96 €.

Il est proposé au conseil municipal de faire payer les frais liés au raccordement électrique au demandeur. Il en sera de même pour les frais liés aux futures demandes de raccordement aux différents réseaux.

- Pour la Rue des arpillers, le conseil municipal accepte à l'unanimité la prise en charge du coût de raccordement au réseau électrique par le pétitionnaire
- Pour les futures constructions, le conseil municipal accepte à l'unanimité la prise en charge du coût des raccordements aux réseaux par les pétitionnaires.

#### **5ème point de l'ordre du jour : Clos montmaillant : modification nom de rue**

Monsieur le Maire avait proposé au dernier conseil municipal le changement de nom de la Rue « CLOS MONTMAILLANT » qui ressemble à « RUE MONTMAILLANT » et qui génère des erreurs d'envois postaux et de livraisons. Plusieurs noms ont donc été proposé aux habitants de la rue concernée. Ces derniers n'étant pas favorable à une modification qui va amener beaucoup de démarches, il est proposé au conseil municipal de simplement remplacer « RUE DU CLOS MONTMAILLANT » par « CLOS MONTMAILLANT ».

- Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, le changement du nom de la « rue CLOS MONTMAILLANT » pour « CLOS MONTMAILLANT »

#### **6ème point de l'ordre du jour : Travaux en cours, devis entreprise**

Les travaux de toiture de l'atelier communal sont en cours. Sur demande de la commune, un nouveau devis a été envoyé par la société réalisant actuellement les travaux. Il concerne la réfection du deuxième pignon.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le devis d'un montant de 655.09€HT et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires

#### **7ème point de l'ordre du jour : SDEY : groupement d'achat**

Suite à la demande du SDEY, Monsieur le Maire, explique au conseil qu'il est possible d'intégrer un groupement d'achat dans le but de réduire le coût de l'électricité pour la commune. Le coût de participation au groupement d'achat serait de 30 euros par année de fourniture. La commune consommant environ 28 Mwat par année, ce qui ne représente pas une grosse consommation, nous attendons la réponse du syndicat quant aux bénéfices tirés par les communes membres du précédent groupement d'énergie.

- La décision de participer, ou non, à ce groupement étant attendue pour le 30 janvier 2022, le conseil municipal refera un point lors d'une prochaine réunion.

#### **8ème point de l'ordre du jour : Installation défibrillateur**

Monsieur Jeremy ELLEVIN, conseiller municipal a installé le défibrillateur dans la cour de la mairie.

Une petite formation sera prochainement proposée à la population, par la société d'achat de l'appareil. L'inauguration avec GROUPAMA, qui a subventionné en partie le projet, se

déroulera le même jour, dans l'idéal un samedi, pour permettre au maximum de personnes de participer.

M.ELLEVIN Jérémy doit prendre contact avec les sociétés DEFIBRIL et GROUPAMA puis l'information sera diffusée dans les boites aux lettres par la commune.

M. ELLEVIN Jérémy nous informe également, qu'il a référencé le défibrillateur dans l'application disponible gratuitement sur smartphone, « StayingAlive », qui recense les dispositifs. Cette application est souvent utilisée par les sapeurs-pompiers.

De plus toutes les personnes formées aux gestes d'urgence ou sachant se servir d'un défibrillateur ont aussi la possibilité de s'inscrire. Ces citoyens sauveteurs et volontaires gardent la géolocalisation de leur smartphone activée, et peuvent être sollicités, par les secours, pour intervenir sur un arrêt cardiaque à proximité en attendant l'arrivée des secours, que ce soit en allant chercher un défibrillateur ou en commençant à prodiguer un massage cardiaque s'ils sont formés aux gestes qui sauvent.

**9ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses**

**FIBRE OPTIQUE** : Une rencontre a eu lieu, le mardi 5 octobre, avec le technicien de CIRCET. Celui-ci nous a présenté le projet d'implantation de la fibre. Le maire a affirmé son opposition à une implantation aérienne de la fibre sur la route de Vaucharmes, entre autres, avec une demande d'installation souterraine.

- **INCENDIE**: Travaux de la Mare sont bientôt terminés. La mise en conformité de la commune touche à sa fin. La commune va prochainement repeindre et numérotter les bornes incendies.
- **ATD (agence technique départementale)** : La commune envisage de demander l'aide de l'ATD pour diagnostiquer l'état de la voirie communale
- **3CVT** : la 3CVT attribue un fond de concours pour ses communes membres, une subvention de 25000€ sur 5 ans pour les travaux d'investissement uniquement. Celle-ci pourrait être utilisé lors des prochains travaux de toiture de la mairie.
- **ACCESSIBILITE** : Devis demandé auprès de la société LEMAIRE à Chablis pour ajouter une barre accessibilité à l'entrée de la mairie.

Le maire  
Marc SCHALLER

Le secrétaire de séance  
Isabelle BOUDVILLAIN

